



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06 novembre 2017**

(Convocation du 20.10.2017)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire**

Nombre de conseillers élus : **15**

Conseillers en fonctions : **15**

Conseillers présents : **10**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - BERTEVAS - DECK - KNAUB  
MM. STOLTZ - WEINHARD - IMBERY - KUNTZ - THOMANN

Membres absents : Mme ZIMMERMANN (procuration à Mme KNAUB),  
MM. BLATT (procuration à Mme RUCK), BENDER (procuration à Mme BERTEVAS),  
BOURGOIN (excusé), DUPONT (excusé),

**2017/23 - OBJET : Droits de stationnement aux campings communaux  
« AU RHIN ET A LA SAUER » et « OBEN AM DAMM »  
Saison 2018.**

Le Conseil municipal,

- Après avoir analysé la proposition de tarif soumise par le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,
- **Approuve** cette proposition de tarif en date du 06 novembre 2017 et décide que ce tarif soit appliqué pour les Droits de stationnement aux campings communaux pour la saison 2018.
- **Demande** que ladite proposition de tarif soit annexée à la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Délibération prise à l'unanimité

**TARIFS 2018**

<u>Camping Journalier</u>		<b>"Confort"</b>
- Emplacement	:	8,00 €
- Adulte	:	3,00 €
- Enfant (de 6 à 16 ans)	:	2,00 €
- Véhicule (Auto-Moto-Camping-car)	:	3,00 €
- Electricité 6 A.	:	3,50 €
- Canoë-Kayac-Bateau sur remorque	:	2,00 €
 <b>Camping mensuel (entre le 01/04/2018 et le 30/09/2018)</b>		
- Forfait emplacement (1 personne)	:	250 €
- Forfait personne supplémentaire	:	70 €
- Forfait enfant (de 6 à 16 ans)	:	40 €
 <b>Camping saisonnier</b>		
- Emplacement saisonnier (du 01.04.18 au 30.09.18)	:	445 €
- Charges locatives	:	380 €
- Charges locatives (emplacement occupé par 1 personne)	:	300 €
 <b>Suppléments</b>		
- "Hivernage" (du 01.10.2018 au 31.03.2019)	:	145 €
- Charges locatives hors saison (mois d'octobre 2018)	:	85 €
- Parking supplémentaire	:	70 €
- Intervention pour panne électrique occasionnée par un campeur	:	15 €
- Carte magnétique	:	20 €
- Machine à laver (le jeton)	:	4 €
- Surtaxe en cas de règlement avec un chèque étranger	:	10 €
 <b>Majoration</b>		
- En cas de paiement de l'emplacement saisonnier après le 15/05/2018.	:	45 €

**« Grand-Confort »**  
900 €  
(annuel pour le « Grand Confort »)

350 €  
+ frais d'électricité suivant  
consommation : 0,20 €/Kw

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil municipal n° 2017/23 en date  
du 06 novembre 2017.

Munchhausen le 06 novembre 2017.

Le Maire :



## 2017/24 - **OBJET** : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2018.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire,

- Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2018 à chacune des trois taxes directes locales,
- **Décide**, à l'unanimité, de ne pas appliquer d'augmentation et de retenir pour les taux d'imposition des trois taxes locales 2018, les taux portés au cadre 2 de l'état N° 1259 COM (1) de la Direction Générale des Impôts, intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 ».

Par conséquent, les taux des taxes directes locales pour 2018 sont maintenus comme suit :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>13,29 %</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>9,84 %</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>50,34 %</b>
<b>Taux relais de cotisation foncière des entreprises</b>	<b>13,79 %</b>

Tous les membres présents ont signé au registre.

Délibération prise à l'unanimité

## 2017/25 - **OBJET** : Tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2018.

Le Conseil municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'adopter à compter du 01/01/2018, les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2018 et les différents points figurant sur la fiche des tarifs ci-jointe,
- décide de demander une caution fixée à 300 euros, par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor public, pour tous les utilisateurs à l'exception des associations de Munchhausen. La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée,
- décide d'adopter le contrat de location,
- autorise le Maire à modifier le contrat de location à tout moment dans l'intérêt de la commune,
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant aux locations de la salle polyvalente.

Tous les membres présents ont signé au registre.



Commune de Munchhausen  
Tarifs des locations de la salle polyvalente (pour l'année 2018)

Désignation des locaux Cuisine incluse	Associations locales (Manifestations culturelles, sportives)	Mariages, fêtes (particuliers), associations extérieures...	Réunions pour particuliers	Supplément chauffage	Supplément sonorisation
Grande salle	210 € TTC	400 € TTC	120 € TTC	80 € TTC	50 € TTC
Hall d'entrée	105 € TTC	175 € TTC	50 € TTC	40 € TTC	50 € TTC
Extension (Nouvelle salle)	140 € TTC	200 € TTC	60 € TTC	40 € TTC	50 € TTC
Location vaisselle si utilisation extérieure de la salle polyvalente pour particuliers	50 € TTC				
Paquet de café	25 € TTC				

1. Pour les associations locales organisant une fête dans la salle, la sonorisation est gratuite.
2. La location de la salle pour la fête de la « Kirwe » est gratuite pour les associations locales (sauf chauffage). La Salle Polyvalente devra être nettoyée et le sol lavé par l'association organisatrice.
3. La location de la salle est gratuite une fois par an pour les manifestations des associations locales (sauf chauffage). La Salle Polyvalente devra être nettoyée et le sol lavé par l'association organisatrice.
4. Le versement d'une caution de 300 € à l'ordre du Trésor Public et une attestation d'assurance de Responsabilité Civile sont obligatoires pour les associations extérieures et les particuliers.
5. Dans le cadre du roulement relatif au nettoyage de la grande salle, le hall d'entrée et l'extension sont inclus dans le nettoyage de la Salle Polyvalente.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal n°2017/25  
en date du 06 novembre 2017



Le Maire,  
Richard STOLTZ

**2017/26 - OBJET : Tarif du chauffage pour l'utilisation de l'extension de la salle polyvalente pour les séances de yoga pour l'année 2018.**

Le Conseil municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de fixer à 20 € par séance le prix du coût de chauffage de l'extension de la salle polyvalente pour les activités de yoga qui s'y déroulent les lundis soirs de 18 h à 19 h 30 pour l'année 2018 à compter du 01/01/2018.
- désigne Madame MULLER Jeanne domiciliée 17 rue du Loh à 67470 Munchhausen comme personne responsable des activités de yoga à la salle polyvalente.
- demande à Madame MULLER Jeanne un chèque de caution de 300 € à l'ordre du Trésor Public ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile.
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Tous les membres présents ont signé au registre.

**2017/27 - OBJET : Location de la salle polyvalente à la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord pour l'année 2018.**

Le Conseil municipal sur proposition du Maire,

- décide de louer le hall d'entrée de la salle polyvalente et la cuisine à l'association « Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord », située au 42 rue du Rhin à 67470 Munchhausen, pour ses centres de loisirs durant les vacances de printemps, d'été et de la Toussaint 2018. La location est prévue pour accueillir les jeunes et les encadrants durant la pause de midi afin de pouvoir y déjeuner.
- Fixe les tarifs de location ci-dessous :
  - Le coût de la location est de 20 € par jour si utilisation du chauffage.
  - Le coût de la casse de la vaisselle sera facturé.
- Demande à l'association un chèque de caution de 300 € à l'ordre du Trésor Public ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile.
- Autorise le Maire à signer la convention avec l'association et tout autre document relatif à la location de la salle polyvalente.

Délibération prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.